



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

TF1

Question écrite n° 3664

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) interroge Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur la recente annulation par TF 1 d'un reportage sur la Colombie. Cette annulation vient a la suite de menaces de mort adreeses aux journalistes ayant realise ce reportage. Une telle mesure est grave. Elle est consideree par la federation francaise des societes de journalistes comme « un cas extreme et intolerable de censure qui constitue un precedent redoutable, un defi a la communaute internationale et a la liberte d'informer ». Il lui demande les mesures qu'elle compte prendre pour eviter de telles situations et permettre le libre exercice de la profession de journaliste, ainsi que la garantie de diffusion des chaines publiques et privees.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est tres attache au droit a l'information et est tres attentif a ce qu'il soit respecte en tous lieux et toutes circonstances ; la France est d'ailleurs representee dans la plupart des organismes internationaux intervenant en la matiere. Ce droit a l'information suppose une totale liberte des journalistes dans l'exercice de leur profession. On ne peut toutefois meconnaitre la liberte editoriale du responsable de la publication ou de la chaine de television. Liberte du journaliste, liberte editoriale doivent trouver l'equilibre satisfaisant par le dialogue et le sens partage de la responsabilite. Sur des faits tels que ceux rapportes par l'honorable parlementaire, le ministre charge de la communication tient a rappeler au respect de ces principes necessaires a une information libre et pluraliste.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3664

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2776